



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

France Relance en Moselle :

une mobilisation de tous au service du territoire et des entreprises mosellanes



#FranceRelance

Jeudi 24 septembre 2020

SOMMAIRE

Introduction.....	4
Le point sur les mesures de soutien à l'économie en Moselle.....	5
<i>France Relance</i> en quelques chiffres.....	6
En Moselle, une mise en œuvre rapide et une équipe dédiée à la relance.....	9
Le plan de relance déjà engagé en Moselle : quelques exemples.....	11

Introduction

Le plan « *France Relance* » a été présenté le 3 septembre 2020 par le Premier ministre.

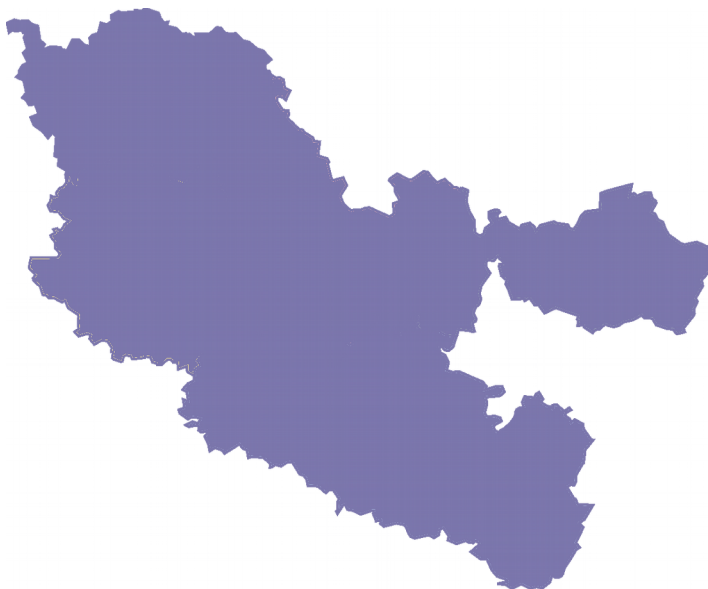
« *Transformer la crise en une opportunité, un plan massif pour construire aujourd'hui la France de 2030* » (Emmanuel Macron, président de la République, 3 septembre 2020)

Le plan de relance vise à accélérer la conversion écologique de notre économie et de notre tissu productif.

Il a vocation à être mis en œuvre immédiatement en Moselle, avec :

- une organisation dédiée : une équipe opérationnelle, mise en place de réunions et de groupes de travail et une boîte mail dédiée : pref-francerelance@moselle.gouv.fr ;
- une communication large auprès des bénéficiaires ;
- des mesures déjà mises en œuvre.

Le comité de pilotage, réuni ce jeudi 24 septembre 2020, a pour but d'informer les acteurs économiques du territoire de la mise en œuvre opérationnelle de *France Relance* en Moselle.



Le point sur les mesures de soutien à l'économie en Moselle

Bien que fragilisé par le confinement, le tissu économique mosellan est fortement soutenu par l'État.

La Moselle a été particulièrement affectée par la crise économique : la baisse du chiffre d'affaires cumulé sur 12 mois glissants atteint - 7,95% au 31 juillet 2020 à 37,2 milliards d'euros, contre une moyenne régionale à - 4,82% et une moyenne nationale à - 3,39%.

Cependant, les entreprises mosellanes ont déjà largement bénéficié des mesures de soutien de l'État :

- **Fonds de solidarité** (au 17/09/2020) : en Moselle, 17 011 entreprises ont obtenu un total de 55 millions d'euros au titre du fonds de solidarité, soit un montant moyen de 3 236 euros ;
- **Demandes de report de charges fiscales** (au 03/09/2020) : 3 648 demandes effectives pour un total de 30,7 millions d'euros ; et report de charges sociales (au 31/07/2020) : pour un montant de 6,9 millions d'euros ;
- **Prêts garantis par l'État ou PGE** (au 14/08/2020) : plus d'un milliard d'euros de prêts accordés à 6 291 bénéficiaires dont 89,75 % sont des TPE. Les principaux secteurs concernés sont le commerce et la réparation automobile (24,30 %), la construction (16,83 %) et l'hébergement-restauration (13,81 %) ;
- **Activité partielle** (au 20/08/2020) : plus de 15 400 entreprises ont bénéficié d'une décision d'autorisation d'activité partielle concernant près de 155 000 salariés pour un montant de plus de 206 millions d'euros. Les principaux secteurs concernés sont : le commerce et la réparation automobile (3 907 demandes), la construction (2 124 demandes), l'hébergement et la restauration (1 798 demandes).

France Relance en quelques chiffres

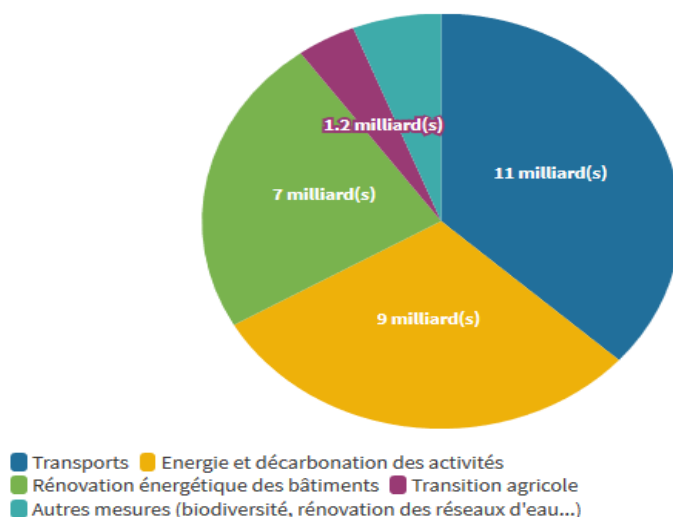
Au total, 100 milliards d'euros sont consacrés à la transition écologique, au renforcement de la compétitivité de l'économie et à la préservation de la cohésion sociale et territoriale.

France Relance – financée à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Union européenne – repose sur trois piliers :

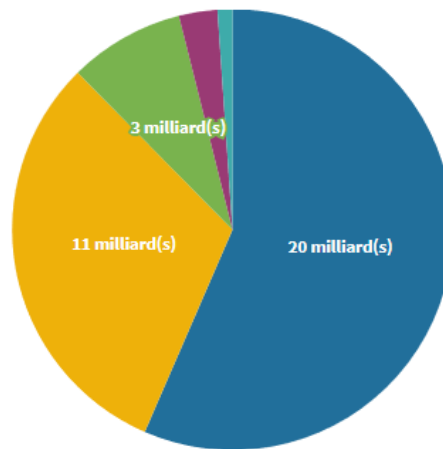
- **l'écologie (30 milliards d'euros)** : financement de la rénovation thermique des bâtiments, l'aide à la décarbonation de l'industrie, le bonus écologique, la prime à la conversion, la transformation du secteur agricole, la recherche et l'innovation pour le développement de technologies vertes, mais également l'investissement dans le nucléaire ;
- **la compétitivité (35 milliards d'euros)** : soutien à l'innovation, une politique fiscale plus attractive, la modernisation de l'appareil de production national, l'investissement massif dans les technologies d'avenir, la baisse des impôts de production, le renforcement du soutien à la recherche et la formation ;
- **la cohésion sociale et territoriale (35 milliards d'euros)** : déploiement de l'activité partielle de longue durée assorti d'un plan de formation, le renforcement des moyens consacrés à la formation des jeunes et la formation professionnelle.

Répartition du fonds de relance :

● Les 30 milliards pour la transition énergétique

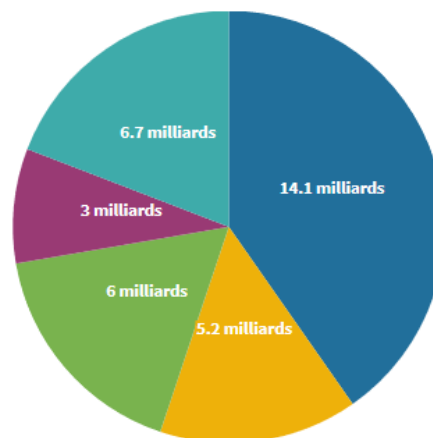


● Les 35 milliards pour la compétitivité



- Baisse d'impôts pour les entreprises
- Programme d'investissements d'avenir
- Soutien aux fonds propres des entreprises
- Développement industriel sur les territoires
- Transition numérique des TPE et PME

● Les 35 milliards de la cohésion sociale et territoriale



- Emploi et formation
- Investissement pour les collectivités
- Investissement pour les hôpitaux
- Recherche
- Autres mesures (dont aides sociales, rénovation des ponts...)

Le plan relance comprend une grande diversité de mesures :

- des dispositions nationales comme la baisse de 10 milliards d'euros d'impôts de production ;
- des appels à projets gérés au niveau national comme les fonds de modernisation des secteurs aéronautiques et automobiles par exemple ;
- des appels à projets déconcentrés au niveau régional et gérés par des opérateurs : le cas de certains appels à projets de l'ADEME ;
- des mesures financées directement sur les territoires par la DSIL notamment ;
- des crédits délégués à des collectivités locales.

En Moselle, une mise en œuvre rapide et une équipe dédiée à la relance

Trois niveaux d'intervention, pour toucher tous les territoires, tous les bénéficiaires : un pilotage départemental (comité de pilotage et bureau *France Relance*) et une animation thématique et territoriale :

1/ Un pilotage départemental, avec la mise en place :

- d'un comité de pilotage (COFIL) élargi, présidé par le préfet, réunissant l'ensemble des services de l'État et opérateurs concernés (les « promoteurs » du plan), les élus et les acteurs économiques. Il se réunira régulièrement pour faire le point sur l'avancement des travaux et la mise en œuvre de *France Relance* en Moselle ;
- un bureau « France Relance », agile et réactif, permettant d'irriguer l'ensemble du tissu économique mosellan. Dirigé par une équipe inter-services (préfecture, DDFIP, DIRECCTE, commissaire au redressement productif, Banque de France...), le bureau *France Relance* Moselle, localisé au sein de la préfecture, a plusieurs fonctions :
 - guichet de réception et de traitement des questions des partenaires sur le plan à travers l'adresse mél unique : pref-francerelance@moselle.gouv.fr ;
 - veille, information et formation des bénéficiaires et têtes de réseaux (envoi de bulletins d'information aux bénéficiaires du plan de relance et aux opérateurs chargés de sa mise en œuvre) ;
 - appui aux porteurs de projets d'entreprises ou de collectivités et, le cas échéant, réception des dossiers afin de les relayer vers les structures chargées de l'instruction ;
 - suivi des actions menées dans le département ;
 - mise en ligne des informations et des appels à projets sur une page dédiée du site internet de la préfecture : www.moselle.gouv.fr.

Cette équipe s'appuiera sur un réseau de référents « *France Relance* », désignés par les services et opérateurs de l'État, mais aussi sur les représentants des chefs d'entreprises et les élus locaux.

2/ Une animation thématique

Pour une meilleure prise en compte des priorités « *France Relance* » :

- Mise en place de quatre groupes de travail, pilotés par des sous-préfets et animés par un service de l'État, réunissant des acteurs intervenant sur des domaines cohérents :
 - groupe « Écologie – transition agricole – biodiversité – économie circulaire », présidé par le sous-préfet de l'arrondissement de Sarrebourg/Château-Salins et animé par la direction départementale des territoires (DDT) ;
 - groupe « Écologie – rénovation énergétique – décarbonation industrie – infrastructures et mobilité – technologie verte – Bpi Climat », présidé par le

sous-préfet de l'arrondissement de Thionville et co-animé par la DDT et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

- groupe « Compétitivité », présidé le secrétaire général de la préfecture et animé par la direction de la coordination et de l'appui territorial (DCAT en préfecture) ;
- groupe « Cohésion », présidé par le sous-préfet de l'arrondissement de Sarreguemines et animé par l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD-DIRECCTE).

Leurs missions :

- La diffusion régulière d'information dédiée ;
- La coordination inter-acteurs pour accompagner les projets ;
- La détection et l'accompagnement de porteurs de projet.

Ces groupes, dont la composition sera travaillée par chaque sous-préfet pilote, se réuniront régulièrement, en format restreint (avec les seuls services chargés de la promotion de *France Relance*) ou élargi (avec les bénéficiaires du plan de relance), pour assurer un suivi des actions menées, des projets soutenus et identifier d'éventuelles difficultés.

3/ Une déclinaison dans chaque arrondissement

- animée par chacun des sous-préfets d'arrondissements qui constituera le point d'entrée et le contact privilégié des porteurs de projets et bénéficiaires ultimes du plan (entreprises et collectivités territoriales).

Le plan de relance déjà engagé en Moselle : quelques exemples

De nombreux appels à projets ou appels à manifestations ont déjà été lancés, notamment :

- l'appel à projets pour favoriser l'autonomie et la résilience de l'industrie française ciblant la santé, l'agroalimentaire, l'électronique, la chimie, les métaux et matières premières ;
- les appels à manifestation d'intérêt « décarbonation de l'industrie », publiés par l'ADEME ;
- les appels à candidature ouverts dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement industriel (« territoires d'industrie ») et du fonds de soutien à la relocalisation (« résilience ») ;
- des manifestations d'intérêt lancées du 23 juin au 17 juillet 2020 pour le fonds de modernisation et de diversification aéronautique (100 millions d'euros par an sur 3 ans) et pour le fonds de modernisation automobile (200 millions d'euros d'ici fin 2020).

Deux entreprises mosellanes ont d'ores et déjà été retenues :

- Cimulec (pour le fonds aéronautique) : PME du territoire messin (Ennery) spécialisée dans les circuits imprimés. Le projet permettra à l'entreprise d'acquérir et de déployer en production la technologie d'impression numérique additive pour la réalisation d'un vernis épargne brasure sur les circuits imprimés. Cette technologie innovante va améliorer la performance environnementale, réduire les risques pour la santé des salariés, contribuer à une meilleure qualité des produits et apporter une plus grande flexibilité et réactivité pour les clients de l'entreprise ;
- Comptoir général de Ressort (pour le fond automobile) : PME du territoire de Sarrebourg spécialisée dans la production de pièces métalliques. Le projet retenu vise à renforcer la compétitivité industrielle en investissant dans de nouvelles machines plus performantes, tout en améliorant l'ergonomie des postes de travail.

Les mesures du plan jeunes (6,5 milliards d'euros) sont déjà en vigueur comme :

- l'aide à l'embauche (jusqu'à 4 000 euros) d'un salarié de moins de 26 ans ;
- l'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis ;
- l'aide exceptionnelle à l'embauche de jeunes en contrat de professionnalisation.

Le soutien à l'investissement des collectivités locales est renforcé : abondement de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) d'1 milliard d'euros au niveau national.

Une enveloppe budgétaire, de près de 15 millions d'euros pour la Moselle, sera dédiée aux projets prêts à démarrer dès maintenant, dans le cadre des 3 priorités thématiques : transition écologique, résilience sanitaire et la préservation du patrimoine public historique et culturelle.

Un appel à projets a été lancé par la préfecture dès le mois de juillet 2020 : les premières décisions seront prises avant la fin du mois d'octobre 2020.

Cet abondement de la DSIL vient compléter le soutien « traditionnel » de l'État aux projets des collectivités locales : plus de 26 millions d'euros déjà alloués en 2020 dans le cadre des différentes aides (DETR, DSIL, contrat de plan, dotation politique de la ville...), pour plus de 300 projets.

Plus d'information : pref-francerelance@moselle.gouv.fr



Tél : 03 87 34 87 25
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle